

NOTES DIVERSES

Concours international, institué par le Gouvernement anglais, pour lampes électriques à l'usage des mineurs.

Le Ministère de l'Intérieur (*Home Office*) vient d'instituer un concours international pour lampes électriques à l'usage des mineurs.

Le jury est composé de MM. Charles Rhodes, ancien président de l'*Institute of mining engineers*, et Charles H. Mors, membre de *The Departmental committee of the use of electricity in mines*.

Un propriétaire de mines a doté ce concours de £ 1.000 (25.000 francs) pour être alloués en prix.

Les conditions du concours sont les suivantes :

1° Le concours est ouvert aux personnes de toute nationalité.

2° Le jury aura la liberté d'accorder la totalité du prix (£ 1000) à l'inventeur de la lampe qu'il considérera la meilleure ; ou de diviser le prix ; ou de refuser toute récompense si aucune des lampes présentées ne lui semble avoir un mérite suffisant.

3° Les lampes devront être adressées « aux bons soins de C. Rhodes, Esquire, Home Office, Testing Station, Rotherham », et parvenir à cette adresse avant le 31 décembre 1911. Un verre de rechange doit accompagner chaque lampe.

Les conditions que toute lampe devra remplir sont les suivantes :

1. La lampe devra être construite de telle façon qu'elle puisse résister à un service rude.

2. La lampe devra être simple et d'un entretien facile.

3. La lampe devra être construite de façon à rendre impossible la combustion des gaz inflammables, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la lampe.

4. La batterie devra être installée de telle façon que le liquide qu'elle pourrait contenir ne puisse se répandre quand la lampe sera en service.

5. Les matériaux employés et la construction devront être tels que les métaux et autres parties ne seront pas sujets à une détérioration provenant de l'action de l'« électrolyte » employé dans la batterie.

6. La lampe devra être fermée de telle façon qu'un tiers ne puisse l'ouvrir sans qu'on s'en aperçoive

7. La lampe devra être capable de fournir une quantité de lumière continue de deux bougies au moins pendant une durée de dix heures au moins.

8. La lumière devra être bien distribuée tout autour de la lampe. On pourra prévoir l'addition d'un réflecteur susceptible de concentrer ou d'obstruer la lumière.

Outre ces conditions nécessaires, il sera tenu compte :

1° Du prix d'achat de la lampe ;

2° Du coût de l'entretien ;

3° De la facilité de manipulation ;

4° Du poids de la lampe chargée et prête à servir.

